



## 6 octobre

# Journée nationale des aidants

Cette journée qui vise à sensibiliser le public sur le rôle et les défis des proches aidants, met en lumière l'importance de leur soutien et les difficultés qu'ils rencontrent au quotidien. En France cela concerne plus de 11 millions de personnes, qui jouent un rôle considérable dans la vie, le soutien ou encore le maintien à domicile de ces personnes, souvent au détriment de leur propre vie professionnelle et personnelle, de leur état de santé et de leur bien-être. C'est pourquoi la CFDT milite pour que leurs difficultés soient prises en compte par les entreprises.



Les salariés des IEG en situation d'aidant bénéficient d'aides spécifiques et en premier lieu d'une plateforme téléphonique dédiée.

Vous pouvez retrouver le contenu de l'accord sur les droits familiaux de 2017 et ses 2 avenants de juillet 2020 et juillet 2022 en cliquant sur les liens sous cette communication.

### PLATEFORME TELEPHONIQUE

du lundi au vendredi  
de 9h à 12h et de 14h à 17h (mardi  
: matin uniquement)

**09 86 86 00 56**

(n° non surtaxé)

Cette plateforme permet notamment de bénéficier d'un 1<sup>er</sup> entretien de 30 minutes, mais aussi :

- d'informations sur les dispositifs existants (droits à congés, structures d'hébergement, services d'aide à domicile...),
- d'une écoute psychologique (5 entretiens téléphoniques avec un psychologue),
- d'un conseil médical,
- d'un conseil juridique (fin de vie, questions de succession...),
- d'une orientation vers des dispositifs sociaux et familiaux existants au sein de la branche ou de certaines entreprises de la branche,
- d'information sur les prestations d'assurance et d'assistance prévues dans le contrat de prévoyance, si vous êtes éligible aux 3 congés indemnisés suivants : congé de présence parentale (CPP), congé de solidarité familiale (CSF), congé de proche aidant (CPA).

**PROCHES AIDANTS, LA CFDT VOUS ACCOMPAGNE !**